



Enduro GP – GP de France BRIOUE 2024 13,14,15 SEPTEMBRE TROPHÉE NATIONAL / RÈGLEMENT PARTICULIER PROVISOIRE

Le présent Règlement Particulier est la version provisoire, étant en cours de validation auprès de la FFM. La version définitive sera communiquée dès que possible, annulera et remplacera la présente version.

ARTICLE 1 - DEFINITION

Le Moto Club de Brioude affilié à la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) sous le numéro C 0178 organise dans le cadre de la finale du championnat du Monde Enduro GP 2024, les 13, 14 et 15 septembre une série nationale appelée "Trophée National".

Le Trophée National – Enduro GP France Brioude est défini comme suit:

- Une série intégrée à l'événement Enduro GP,
- Les participants suivent le même itinéraire que les pilotes de l'Enduro GP, le samedi et le dimanche l'ensemble des spéciales.
- Le Trophée National est ouvert à tout type de possesseurs de moto d'Enduro, licencié à l'année auprès de la FFM et ayant une expérience significative en Championnat de France Enduro.
- Le Trophée National se déroule sur le même site que le Grand Prix d'Enduro, sur la commune de Brioude et de ses environs dans le département de la Haute-Loire, les jeudi 12 septembre ouverture du site à partir de 13H, vendredi 13 septembre, accueil vérifications administratives et techniques de 9H à 14H, Épreuve Trophée National samedi 14 et dimanche 15 septembre 2024 (voir article 6 : horaires).
- Le présent règlement est soumis aux règles générales de l'Enduro et plus particulièrement du Championnat du Monde d'Enduro, ainsi qu'au code sportif national FFM et FIM.
- Toute modification du présent règlement sera portée à la connaissance des concurrents par publication sur le site internet de l'événement, ainsi qu'à compter du début de la manifestation sur le site de l'épreuve, par voie d'affichage sur le panneau d'information situé au niveau des vérifications administratives.

ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET MOTOCYCLES ADMIS

Les participants doivent :

- Avoir 16 ans révolus à la date du début de l'épreuve, soit au 13 septembre 2024.
- Être titulaire du permis de conduire moto.
- Disposer de l'équipement adéquat selon les règles FFM en vigueur, dont protection dorsale obligatoire.
- Être en possession d'une licence FFM valide, Nationale Compétition (« NCO »), Aucune licence à la journée ou internationale à l'année, n'est acceptée pour participer au Trophée National.
- Ne pas figurer sur la liste de notoriété Enduro 2024, le Trophée National n'est pas en effet ouvert aux pilotes « Elite ».
- Être inscrit au Trophée National, leur participation devant être confirmée par l'organisateur (voir Article 5 Engagement).

Les participants ne disposant pas de la nationalité française devront répondre aux modalités de l'article 2.2.2.13 du code sportif national.



L'organisateur est en droit de refuser toute demande de participation, notamment pour des motifs de comportement déplacé des pilotes ou des accompagnateurs, observé sur d'autres épreuves enduro.

Les motos doivent :

- Etre homologuées pour l'enduro et assurées pour circuler sur la voie publique et équipées avec une plaque d'immatriculation.
- Respecter les règlements du Championnat de France d'Enduro notamment et plus particulièrement:
 - ne pas dépasser les normes de bruit en vigueur
 - Utiliser impérativement des pneus de type Fim enduro
- Porter sur la plaque phare et sur les deux plaques latérales les 3 stickers de plaque remis par l'organisateur. Ces stickers doivent être installés avant la vérification technique et ne peuvent être modifiés.
- Etre équipées d'une béquille.

ARTICLE 3 – CATEGORIES

Tous les pilotes en fonction de leurs profils s'inscrivent dans l'une des 4 catégories ci-dessous.

- **SENIOR E 1** : 100 à 125 cm3 2T - 175 à 250 cm3 4T
 - **SENIOR E2/E3**: de 126 à 500 cm3 2T - 290 à 650 cm3 4T
 - **JUNIOR** : avoir 16 ans minimum et 23 ans maximum au 1er janvier 2024
 - **ESPOIR** : avoir moins de 21 ans au 1 janvier 2024 et 125cm3 maximum
- Les pilotes peuvent former une équipe de 3 pilotes classés en Trophée équipe

ARTICLE 4 – CIRCUIT

Le site central (accueil, paddock, implantation des infrastructures..) se situe dans le centre ville de Brioude dans le département de la Haute-Loire.

Le Grand Prix de France Enduro Brioude est une épreuve qui comprend un circuit répondant aux exigences FIM dans le cadre du championnat du monde d'enduro.

Le tracé du Trophée National est identique à celui du Grand Prix de France (hormis certaines déviations qui pourraient être mis en place) alternant parcours en liaison, contrôles horaires (CH) et spéciales.

• Parcours de liaison :

- 1 boucle au cœur du Brivadois, d'environ 2H40 dont 3 passages en spéciale, à parcourir, le samedi comme le dimanche, 2 fois par jour.
- Des « déviations » permettant de contourner les difficultés majeures pourront être mises en place pour le trophée national.
- Un CH unique avec ravitaillement dans le Paddock. Un point de ravitaillement sans assistance pourra être mis à disposition sur les spéciales.

• Spéciales, 3 spéciales différentes :

- Extrême Test : un tracé favorisant les difficultés naturelles et des aménagements artificiels .
- Enduro Test : une spéciale en ligne dans la pure tradition Enduro.
- Cross Test : une spéciale banderolée.

Les participants effectuent :

- Le samedi et le dimanche : 2 tours pour tous les pilotes avec un passage dans chacune des 3 spéciales (soit 6 spéciales chronométrées).



ARTICLE 5 – ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement au Trophée National est de 350 Euros. (290€ d'inscription + 60€ de location de transpondeur auprès de la société INFOMEGA)

Il comprend le droit d'inscription pour l'épreuve ainsi que la location de transpondeur et les plaques numérotées.

Date d'ouverture des inscriptions : le lundi 3 juin 2024 à 19H.

Date de clôture des inscriptions : le mercredi 31 juillet 2024 à 19H.

La capacité du Trophée National est limitée à un maximum de 120 pilotes, sous réserve du nombre de pilotes engagés sur l'Enduro GP.

L'engagement au Trophée National s'effectue uniquement en ligne à l'adresse : www.motott.com

L'engagement est strictement nominatif. En cas de demande de modification seul l'organisateur est habilité à recevoir et à valider un changement.

Dans un 1^{er} temps : vous devez vous engager en ligne entre le 3 juin et le 31 Juillet. (Pré-inscription)

Dans un 2^{ème} temps, à partir du 15 juillet, confirmation par le Moto Club aux participants. Un mail de confirmation sera envoyé aux candidats retenus. Les participants non retenus seront placés en liste d'attente avec un numéro de priorité communiqué par le Moto Club.

Aucun pilote ne sera validé si le paiement n'est pas effectué sur le site de motott.

L'inscription au Trophée National implique pour le participant qu'il accepte :

- Le règlement particulier du Trophée National ainsi que des règles générales de l'Enduro et du code sportif National de la FFM.
- La cession à titre gracieux de leur droit à l'image ainsi que celui de ses accompagnateurs, pour toute utilisation et pour tout pays, au Moto Club de Brioude organisateur de l'événement.
- Pour mémoire les participants sont responsables du comportement de leurs accompagnateurs conformément aux règles de la FFM.

Tous les participants doivent préciser le nom de la catégorie dans laquelle ils souhaitent s'engager. Pour les pilotes souhaitant constituer une équipe de 3 pilotes, ils devront préciser lors de l'engagement le nom de leur équipe.

Pour information, afin de valider définitivement sa participation au Trophée National le participant doit impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions en vigueur (voir article 6).

Conditions de remboursement en cas de désistement par le participant, pour tout motif d'annulation:

- Une requête doit être impérativement adressée par écrit et envoyée par courrier à l'adresse suivante : Moto Club Brioude 2 Place Lafayette 43100 BRIOUE accompagnée d'un mail de confirmation à l'adresse : secretaire@motoclubbrioude.fr
- La date prise en compte sera celle du cachet de la poste figurant sur l'enveloppe.
- Le montant à rembourser sera déterminé en fonction de la date d'annulation :
- Annulation au plus tard le 15 Août 2024: le participant ayant informé le Moto Club en amont, sa demande est prise en compte, aucun paiement n'est requis et aucune pénalité n'est appliquée.



- Annulation après le 15 Août 2024 : il ne sera procédé à aucun remboursement.

Conditions de remboursement en cas d'annulation partielle ou complète de l'épreuve :

- En cas d'annulation d'une journée ou de l'intégralité de l'épreuve notamment pour les motifs suivants : conditions météo sécurité, décision préfectorale, (liste non exhaustive) il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'engagements.

ARTICLE 6 – HORAIRES, VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des exigences du GP Enduro. Toutes modifications seront communiqués directement aux participants et publiés sur le site internet de l'événement.

Jeudi 12 septembre 2024 à 13H ouverture des paddocks :

Vendredi 13 septembre 2024 :

- 09H à 11H00 : vérifications administratives et techniques.
- 14h00 à 14h15 briefing pilotes (arche de départ dans le paddock).
- 14h15 à 14h30 photo Trophée National (arche de départ dans le paddock).

Samedi 14 septembre 2024 :

- 10H00: 1er départ du Trophée National, les participants partent par groupe de 3 toutes les minutes.
- 10H00 à 16H30 : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H

Dimanche 15 septembre 2024 :

- 10H00 : 1er départ du Trophée National, les participants partent par groupe de 3 toutes les minutes.
- 10H00 à 16H : course, arrivée du dernier concurrent au dernier CH de la journée estimée à 16H
- 17H30 : Podium du cumul des 2 jours du Trophée National

Afin de pouvoir prendre le départ de la compétition, les participants doivent impérativement se présenter aux vérifications administratives et techniques et satisfaire aux conditions.

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Les participants doivent se munir des éléments suivants :

- Permis de conduite moto.
- Carte grise de la moto.
- Assurance moto.
- Licence FFM en cours de validité de type « nationale compétition » NCO.
- Un support de fixation de transpondeur. L'organisateur proposera la possibilité d'en acheter sur place au tarif de 10 € TTC l'unité.
- Un chèque de caution (à établir au nom du Moto Club Brioude) d'un montant de 400€ sera exigé pour la délivrance du transpondeur.

L'organisateur fournira :

- Bracelet pilote.
- Pass véhicule assistance.
- 3 stickers plaque à numéro : avant et 2 latérales.
- Un transpondeur à retourner IMPÉRATIVEMENT à la fin de la manifestation après le pointage au dernier CH. En cas de détérioration ou perte le chèque de caution sera retenu.

A l'issue des vérifications administratives, les pilotes sont invités à se présenter sans délai aux vérifications techniques.



VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les participants doivent présenter les éléments suivants :

- Casque, pare-pierres et dorsale.
- Leur moto, qui doit être :
- En état de fonctionnement et conforme aux règles de l'Enduro, notamment en matière de bruit et de pneumatiques (pneus Enduro type FIM obligatoires).
- Équipée d'une plaque d'immatriculation.
- Équipée des stickers plaque à numéro remis lors des vérifications administratives et du transpondeur fixé sur la partie supérieure du tube de fourche avec un support adéquat.

PARC FERME :

- Les participants ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques verront leurs motos mises au parc fermé.
- Il est obligatoire pour les pilotes de se munir d'un tapis environnemental réglementaire pour le positionner sous la moto dans le parc fermé. Le tapis sera installé par le pilote le vendredi et repris par ses soins le dimanche.
 - Les participants devront par ailleurs équiper leur machine, en complément d'un éventuel système d'origine, d'un système antiviol individualisé de type chaîne cadénassée, bloque disque ou U de classe SRA.
- Le samedi après-midi, après le passage du dernier CH, les pilotes disposent de 15 minutes pour effectuer la mécanique sur leur moto avant de les remettre au parc fermé jusqu'au départ du lendemain matin.
- Le parc fermé est gardé à compter de son ouverture du vendredi 17H au dimanche matin 30 minutes après le départ du dernier concurrent.
- Les participants ne peuvent accéder au parc fermé que le samedi matin, 30 minutes avant leur horaire de départ et le dimanche matin 10 minutes avant leur horaire de départ.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT ET REMISE DES PRIX

Le classement du Trophée National est établi selon les critères suivants :

- Le cumul des temps chronométrés effectués sur les spéciales, plus les éventuelles pénalités au cumul des 2 jours.
- Pour chacune des 5 catégories suivantes :
 - Classement Scratch Trophée National
 - Classement SENIOR E1
 - Classement SENIOR E2/E3
 - Classement JUNIOR
 - Classement ESPOIR

Remise des prix du Trophée National le dimanche 15/09/2024 après les cérémonies de l'Enduro GP :

- Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés
- Les 3 premiers pilotes du classement Scratch recevront un Trophée.
- Les 3 premiers du Trophée équipes seront récompensés

ARTICLE 8 – PENALITES

En raison du contexte sportif et de l'événement, le Trophée National suit les dispositions du championnat du monde d'Enduro GP. Au delà de 15 mn de retard au CH les pilotes seront déclarés hors course.



ARTICLE 9 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions des articles 2.3.1.1 et suivants du Code Sportif National de la FFM.

Pour être recevable, une réclamation doit :

- Être effectuée par écrit de manière individuelle, nominative, et remise au directeur de course.
- Ne concerner qu'un seul point de réclamation

Là décision sera notifiée au participant par le jury, le jour même.

- Être effectuée au plus tard 30 minutes après l'horaire d'affichage des résultats figurant sur les feuilles de classement officielles.
- Être accompagnée de la somme prévue dans le règlement du Championnat de France d'Enduro. (soit 75€)

ARTICLE 10 – RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

Les règles environnementales du Championnat de France Enduro doivent particulièrement être prises en compte par les concurrents dans l'intérêt commun de pérennité du loisir vert motorisé. L'organisateur et les officiels seront très vigilants aux respects de ces règles.

- Tapis environnemental obligatoire.
- Déposer les fluides usagés dans les points de dépôts prévus à cet effet dans le parc assistance : des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins, etc.
- Reprendre leurs pneus usagés ou les déposer dans le container prévu à cet effet.
- Jeter ses déchets dans les containers, poubelles disposées dans le parc assistance et sur l'ensemble des sites (précisions container verre, tri sélectif, nombre, emplacements) ainsi que dans les poubelles installées sur les CH et Spéciales.

ARTICLE 11 – OFFICIELS ET SERVICE MÉDICAL

Le Trophée National disposera de sa propre direction de course en collaboration avec la direction de course FIM.

Listes des officiels FFM pour le Trophée National :

- **Directeur de course : Daniel LHERMET**
- **Président du jury : En cours de désignation**
- **Membre du jury : En cours de désignation**
- **Commissaire technique responsable : En cours de désignation**

- **Responsable du chronométrage : Nikos ANDRITSAKIS**

- **Médicalisation de la manifestation :**
 - 4 Médecins minimum
 - 4 ambulances.
 - 3 équipes de secouristes (Ordre de Malte) soit une équipe par spéciale.

ARTICLE 12 – AUTORISATION, ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance auprès de la compagnie AXA conformément aux dispositions de l'article R331-30 du Code du Sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.